



PLAN D'ACCÈS

Chambre d'Agriculture de l'Aude
ZA de Sautès, à Trèbes - Carcassonne



FORMATION

Bulletin d'inscription à renvoyer
à l'adresse suivante :

Biocivam 11
Chambre d'Agriculture de l'Aude
ZA de Sautès, à Trèbes
11 878 Carcassonne Cedex 9

Ou par fax

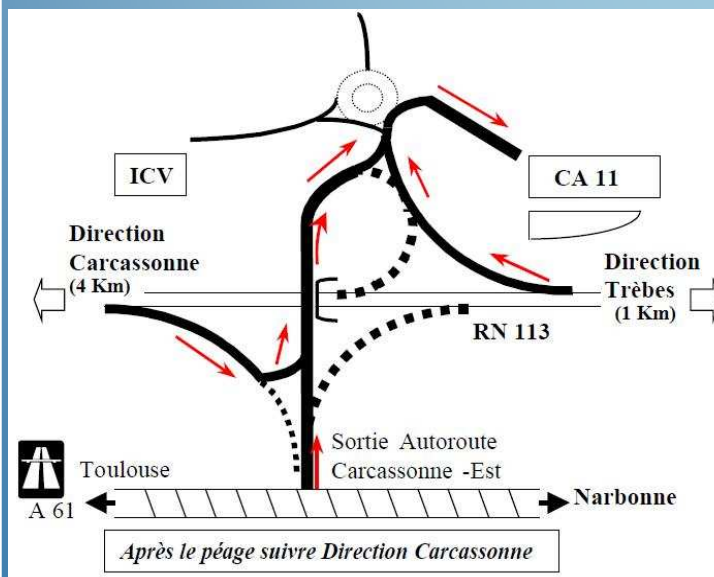
04 68 78 75 37

Par mail

biocivam.laurence@wanadoo.fr

Renseignements

04 68 11 79 38



De Carcassonne : sortir de la ville en direction de Narbonne. Prendre la bretelle d'entrée vers l'A 61. Au stop, tourner à gauche et traverser le pont. La Chambre d'agriculture est indiquée dans le virage.

En venant de Narbonne, par la N 113 : suivre la direction Carcassonne. Traverser Trèbes. A la sortie de la ville, prendre la bifurcation à droite indiquant la Chambre d'agriculture.

De l'autoroute A61, prendre la sortie n°24, traverser le pont en direction de Carcassonne centre. Dans le grand virage, tourner à gauche en direction de la Chambre d'agriculture.

Conversion à l'agriculture biologique

Démarches administratives,
aides à la bio, réglementation,
contrôles et certification



Mardi 27 mars 2012
à Carcassonne

Contact : Biocivam 11 - 04 68 11 79 38



Cette formation est
Cofinancée par
l'Union européenne

Apporter aux candidats à la conversion les informations administratives, réglementaires et économiques liées au passage en AB.

La conversion à l'agriculture biologique est une période charnière comportant certains risques à anticiper. Différents facteurs sont à prendre en compte pour réussir sa conversion d'où, la nécessité de s'informer correctement avant de se lancer. Le/la futur(e) producteur/trice bio devra se familiariser avec de nouvelles méthodes de production, adapter son matériel, mettre en route les changements au sein de l'exploitation et définir une nouvelle stratégie commerciale.

Programme de la journée • Mardi 27 mars 2012

- L'agriculture biologique dans l'Aude et en Languedoc-Roussillon (productions, circuits commerciaux, filières, organismes locaux)
- Démarches administratives de la conversion et soutiens financiers possibles
- Cahier des charges européen de l'AB et obligations des producteurs
- Certification et déroulement des contrôles

Intervenantes

- Carole CALCET - Animatrice au Biocivam de l'Aude
- Valérie FIGUERA - Contrôleuse pour Ecocert

Horaires • 8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Lieu • Chambre d'agriculture de l'Aude, à Trèbes. Salle Petite Cathare

Déjeuner • Repas tiré du sac ou possibilité de restauration aux alentours du lieu de formation

Contact • Biocivam de l'Aude - 04 68 11 79 38 - biocivam.laurence@wanadoo.fr

Conditions de participation

- Être éligible au fonds de formation Vivéa
- Être adhérent(e) au Biocivam 11



Cette formation est
Cofinancée par
l'Union européenne

BULLETIN D'INSCRIPTION

Conversion à l'agriculture biologique

Formation gratuite

**A renvoyer avant le
mercredi 21 mars 2012**

Nom Prénom

Raison sociale

Adresse

Tél.

E-mail :

Agriculteur

Précisez le statut :

Salarié(e) agricole

En cours d'installation

Autres (précisez) :

Je suis adhérent(e) au Biocivam 11 et m'inscris à la session de formation

Je ne suis pas adhérent(e) au Biocivam et joins ma cotisation annuelle de 60 € par chèque (règlement encaissé seulement en cas de participation à la formation)

Je joins mon attestation MSA justifiant que je suis à jour de mes cotisations sociales (éligibilité au fonds Vivéa)

Je ne suis pas encore installé(e) et joins une attestation certifiant que je suis le parcours à l'installation (à demander au Point Info Installation)